

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 Octobre 2021

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GAUTHIER J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P. - MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM.- VRECH S.

ABSENT et EXCUSÉ : Mrs. ANTERRIEU T.

Secrétaire de séance : Madame Jessica GAUTHIER

- AVENANT AU MARCHÉ LA CRÉATION DU LOTISSEMENT LA CHAPELLE

Monsieur Le Maire précise qu'en raison de l'acquisition du terrain LARROSE pour l'agrandissement du Lotissement La Chapelle, il est nécessaire d'effectuer des avenants en plus-values en raison de travaux de la tranche 2 du lotissement pour le lot 1 VRD, et pour le lot 2 Espaces verts, clôtures et passerelles détaillés ci-dessous :

N° du lot	Désignation	Entreprises	Montant HT	Avenant	Montant Marché HT Modifié
1	VRD	ESBTP	388 022.70 €	52 056.50 €	440 079.20 €
2	Espaces verts, clôtures et passerelles	Sud Ouest Paysage	89 981.60 €	8 170.29 €	98 151.89 €
		TOTAL	478 004.30 €	60 226.79 €	538 231.09 €

A la base, nous avons prévu un budget travaux pour la tranche 1 et la tranche 2 du lotissement s'élevant à 548 525.60 €, à ce jour nous sommes à 538 231.01 €. Une différence de - 10 294.59 €.

Approuvé à l'unanimité

- PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT LA CHAPELLE

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux de viabilisation du Lotissement La Chapelle sont en voie d'achèvement. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation. Il y a au total 22 lots à vendre, donc un macro lot, ainsi que trois logements dédiés à la PSLA. Il reste donc 18 lots à commercialiser. Ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge.

Le prix minimum des parcelles est de : 21 900 euros

Le prix en moyenne est de : 31 229.41 euros

La médiane se situe à : 25 400 euros

Le montant maximum est de : 47 300 euros

Monsieur Le Maire annonce que la société anonyme pour le macro lot a déposé le permis de construire, il est en cours d'instruction. Nous sommes en attente de la déclaration d'achèvement des travaux, afin de devenir propriétaire du terrain appartenant à Monsieur Larrose. Nous avons commandé les panneaux publicitaires que nous installerons en fin d'année pour la mise en vente des lots.

Nous attendons d'autres factures et d'autres subventions, mais d'après notre prévisionnel, nous serions à une opération à – 64 163.45 €.

Monsieur Le Maire nous rappelle que nous procéderons à une délibération pour chaque vente de lot du Lotissement La Chapelle.

Approuvé à l'unanimité

- AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES ET D'UNE STATION DE TRANSIT DE DÉCHETS VERTS SUR LA COMMUNE DE LAMAGISTERE

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Deux rives souhaite régulariser une activité de dépôt de matériaux inertes (installation de stockage de déchets inertes), station de transit, stockage et collecte de déchets non dangereux. Cette activité se déroule sur la déchèterie de Lamagistère, Lieu dit Mesplès.

Une enquête publique a été ouverte du 1^{er} octobre au 2 novembre 2021.

L'emprise du projet est de 11ha82a et 57ca.

La durée de la demande est de 10 ans.

Le dossier de demande prend en compte l'arrêté du 28 mars 2019 fixant le modèle national de la demande d'autorisation environnementale et imposant l'utilisation du cerfa 15964*01.

Approuvé à l'unanimité

- RAPPORT ANNUEL RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'assainissement collectif, prévu par le Code général des Collectivités territoriales (art. L2224-5) a pour principal objectif de donner toute transparence au fonctionnement de ce service par une information précise sur la qualité et la performance du service.

Tel est donc l'objet du présent rapport qui renseigne les usagers sur les aspects techniques et financiers du service, et dont le contenu est fixé par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur le budget :

La commission finance nous présente le budget au 30 septembre 2021, voici les éléments qui en ressortent :

Synthèse au 30/09/2021

	Budget voté		Réalisé au 30/09/2021		Résultat	Pourcentage
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses		
Fonctionnement	1 337 817 €	1 148 736 €	969 135.38 €	826 582.39 €	142 552.99 €	71.96%
Investissement	1 489 272 €	1 483 196.35€	449 766.92 €	457 700.27 €	- 7933.35 €	30.86%

L'excédent reporté sur le fonctionnement est de 52 023 €, notre capacité d'autofinancement serait à ce jour de 194 545.99 €.

A la vue des chiffres, nous devons être attentif à la réalisation des investissements prévus.

- PROJET FOIRAIL :

Le groupe de travail présidé par Monsieur SOPETTI, rend compte de la réflexion portant sur la conceptualisation d'un espace public central (dénommé « FOIRAIL ») intégré dans le projet d'AMENAGEMENT URBAIN qui conduit à la création d'un nouveau quartier au lieu – dit « La CHAPELLE ».

Le conseil municipal adopte l'ensemble des préconisations et des principes de réalisation, qui constitueront les éléments du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), candidates à la réalisation de ce programme d'aménagement.

Monsieur Patrick LARROSE, compte tenu de ses compétences en Maîtrise d'œuvre assure la réalisation de ce dossier dans lequel sera ajouté en complément un plan de principe d'aménagement.

- COMMISSION DES JEUNES

La commission jeunesse a invité les jeunes de 10 à 18 ans pour un échange convivial le vendredi 1^{er} octobre. 14 jeunes de 10 à 16 ans sont venus. Il y a eu un échange libre, ils ont apprécié la démarche.

Les enfants nous ont signalé qu'ils avaient appréciés le Donzac Nature Game qui a été organisé, cela leur a permis de se connaître et les animations étaient très bien. Ils voudraient renouveler la journée.

Les enfants ont proposé plusieurs demandes concernant l'aménagement du village :

- Skate Park : Meilleur accès, et une signalétique plus claire
- Un terrain pour voitures télécommandées : En cours d'étude avec le Service Technique
- Un panneau de basket
- Un foyer avec des jeux
- Une personne pour aider aux devoirs
- Des animations intergénérationnelles
- Journée sur l'environnement
- Abris bus : aménagement différent
- Aménagement du village : Mise en place de banc, de poubelles....

Les jeunes aimeraient avoir une réunion mensuelle avec la Commission Jeunesse. La prochaine réunion est prévue le 30 octobre à 10h30 au Skate park, pour exposer leurs idées pour l'aménagement du Skate park, avec un petit gouter.

- MAISON SAZY

Monsieur Le Maire expose qu'en raison du congé maternité de l'ostéopathe de la commune, son remplaçant souhaiterait avoir un logement. Nous lui avons proposé la Maison SAZY. Il faut cependant le meubler. Nous allons procéder à un dégagement d'une ligne budgétaire, afin d'équiper cette maison. Le loyer a été proposé à 480 euros charges comprises. Le remplaçant, vient visiter le logement jeudi 7 octobre.

- AIRE DE CAMPING CAR POUR GRAND CARENAGE

Monsieur Le Maire nous explique qu'un rendez vous avec la communauté de communes des Deux Rives pour les subventions a été effectué. Le projet est chiffré à ce jour à 85 000 € TTC,

nous pouvons demander des subventions. L'aire doit être prête pour Janvier 2022.

- TARN ET GARONNE NUMERIQUE

Monsieur Le Maire nous présente son compte rendu concernant le rendez-vous avec Tarn et Garonne Numérique. Une réunion d'information est ouverte le 20 octobre de 15h à 19h. Les habitants seront prévenus par envoi d'une plaquette, ainsi que sur l'application Panneau Pocket et le Panneau Lumineux du village.

La fibre optique est déployée dans la commune. Tous les foyers pourront avoir la fibre optique, à condition que la démarche de demande de raccordement soit faite. A ce jour le raccordement est pris en charge par Tarn et Garonne Numérique, sauf s'il doit y avoir des aménagements particuliers à faire. Une prise suffit par foyer.

Au 30 septembre, 40% des foyers sont éligibles, ses chiffres évoluent de jour en jour.

Le site internet <https://www.octogone-fibre.fr/> indique si vous êtes éligibles ou non.

- MAISONS FLEURIES

Monsieur Le Maire expose que la crise sanitaire est toujours d'actualité, et que le pass sanitaire est obligatoire à ce jour. Il faut penser à revivre normalement. Il faut réfléchir à l'organisation de ce moment convivial, et le prévoir avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h45

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE